

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-116

■ Délibération

N° 2026-92

Séance du 23 juin 2026

**ACQUISITION DE LA PARCELLE D 534 SITUÉE
AU LIEU-DIT « PONT DE PIERRE » - VILLAGE DE
THORENS-GLIÈRES**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINAC. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDAP. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

Le bien immobilier situé au lieu-dit « Pont de Pierre » à Thorens-Glières est constitué de la parcelle D 534 d'une surface de 3638m².

La parcelle est située en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Habitat, Mobilité et Bioclimatique (PLUi HMB) et est concernée par le développement d'un projet hydro-électrique sur le Nant des Brassets (annexe point 8_plan parcelles).

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

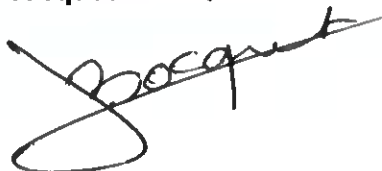
Considérant le souhait de la commune de procéder à l'acquisition de ce bien au prix de 3 000€ ;

Considérant que la parcelle est située en zone naturelle au PLUi HMB et qu'elle est concernée par le développement d'un projet hydro-électrique sur le Nant des Brassets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour, 1 voix contre (Francis AUBERT) et 5 absentions (Thierry GUENAT, Sylvie PONCET-FILLION, Catherine GURLIAT, Philippe MACHEDA, Catherine SONDAZ),

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle D 534 d'une surface de 3 638m² située lieu-dit « Pont de Pierre » à Thorens-Glières – Fillière pour un montant de 3 000€, hors frais notariés ;
- **DIT** que les frais générés par cette acquisition seront pris en charge par la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la poursuite de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME





Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - Lundi 15 juin 2026